

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

République Française

Département de l'Ardèche

Date de convocation :24.01.23

Date d'affichage : 03/02/2023

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Le deux février de l'an deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, GAT Nicolas, AMBLARD Gilles, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, CLAUZIER Manon

Etaient excusés : KHOUNI Jamila

Etaient absents : BASSET Anselme, SABOT Nicolas

Secrétaire de Séance : GAT Nicolas

OBJET : contentieux devant le tribunal administratif – commune de Rochessaube/collectif de riverains « Fermenais »

Par lettre en date du 12/01/2023, M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de LYON nous transmet la requête n°2300196-2 présentée par Maître CHAVRIER B, avocat à la cour, pour Monsieur et Madame Jean-Pierre et Alice AQUADRO, Monsieur et Madame Fabien et Sarah ARSAC, Monsieur et Madame Patrick et Claudine CANTO, Monsieur et Madame Roland et Sylvette CORNUT, Madame Sylviane HILLAIRE, Monsieur et Madame Wilfrid et Eva LAMBEAU, Monsieur Guy MOREAU, Monsieur et Madame Nicolas et Maud MORA et Madame Nathalie SIMON CRESP

Cette requête vise l'annulation du PC00719419C0001 pour fraude.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître S.PLUNIAN pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2300196-2;

DESIGNE Maître S.PLUNIAN pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

